

# VIVRE A LABEAUME

Association pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site  
Association loi de 1901  
Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU par arrêté préfectoral n°2002-184-7 du 30.07.2002  
Site : [www.vivre-a-labeaume.org](http://www.vivre-a-labeaume.org)

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MARDI 12 AOÛT 2014

Avant d'ouvrir la séance, Jean-Claude Quiqueré remercie André Grégoire pour son énergie à faire des confitures pour les diverses associations. Depuis déjà 15 ans ! Environ 5000-8000 pots. Il remercie également Jacques Allard, l'âme et le pivot de VAL qui œuvre depuis 24 ans au sein de cette association.

A 18 heures 15, dans la salle « Le Récatadou », la séance est ouverte.

49 adhérents présents et 26 adhérents représentés sur 113 adhérents à jour de leur cotisation ayant été constatés, quorum atteint, l'assemblée peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 août 2013
- 2 – Rapport d'activités 2013/2014 : présentation, questions, quitus au Président
- 3 – Rapport financier 2013/2014 : présentation, questions, quitus au Trésorier
- 4 – Budget 2014/2015
- 5 – Discussion avec les adhérents
- 6 – Election des Administrateurs

Le Président accueille et remercie les participants de leur présence et nomme Olivier Soulas comme Président de séance.

### Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 août 2013

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 8 août 2013, mis en ligne et adressé aux adhérents n'a fait l'objet d'aucune observation. Le compte-rendu est approuvé, à l'unanimité et à mains levées, après proposition de vote à bulletins secrets, non retenue.

### Point 2 : Rapport d'activités 2013/2014 : présentation, questions, quitus au Président

Le Président fait un bilan de l'année écoulée.

La discipline démocratique associative impose un bilan de l'année passée... L'année d'exercice 2013/2014 a été riche en événements. VAL a changé de Président. Labeaume a gardé son Maire et la rivière coule toujours, malgré le cours de son évolution.

Notre action contre le détournement des voies communales au Tribunal Administratif est arrivée à son terme. Le résultat nous satisfait en partie. Nous avons obtenu l'annulation des délibérations du Conseil Municipal, elles autorisaient le déclassement et l'échange des parcelles publiques et privées concernées. Les travaux ont été réalisés, les chemins ont été déviés. Nous ne pouvons malheureusement que constater, le décalage de temps entre les décisions municipales, leurs réalisations et celui des jugements, favorables ou non.

Quoi qu'il en soit, VAL avait raison. Le Tribunal Administratif a tranché en notre faveur. Nos tentatives de dialogue avec notre Maire furent des échecs.

Il y a une volonté délibérée de nous ignorer...bon. Notre action dérange des petits arrangements.

Nous sommes pour une égalité de traitement des citoyens de Labeaume dans la légalité. Il est important de préciser que ces arrangements sont le fait de la mairie, elle a le pouvoir de décision. Si VAL conteste certaines réalisations, elle attaque la municipalité, pas les administrés.

Notre action pour une nouvelle station d'épuration a certainement bousculé un état de fait.

"OUI la station d'épuration a des problèmes. Oui elle n'est pas aux normes. Oui elle occupe un espace privé

sans l'accord du propriétaire. Oui elle pollue ".

Depuis des années, une seule réponse : Je cite " oui, mais on verra, ça coûte cher et pour le moment il n'y a pas d'urgence !"

Là encore, une demi satisfaction : les études et les premiers sondages du sol, en vue d'une station de relevage vers le plateau, viennent d'être réalisés, mais le mode de traitement, son coût et son raccordement à la station de RUOMS augmentera le prix de l'assainissement. La solution écologique de VAL "une station lagunaire en commun avec Saint-Alban-Auriolles" a un coût trois fois inférieur, il a été ignoré par la municipalité ! Dommage pour la nature et notre porte-monnaie.

Nous avons dit notre intention d'intervenir dans les élections municipales, nous avons participé à la liste présentée par Olivier Soulas, le résultat 26% représente peut-être notre influence ?

Peut mieux faire ! Certainement, à nous de réfléchir pour la prochaine fois.

Comme les cinq dernières années, la rivière a été débarrassée des miasmes solides de l'été par notre bonne volonté.

Comme toujours nous sommes vaguement informés de la pollution de la rivière, cette pollution résulte du dérèglement des stations d'épuration, notamment celle de Joyeuse.

Pour finir l'affligeante routine :

A la demande de VAL et de nos membres, des courriers de signalement ou de protestations ont été envoyés. Ils concernaient les carrefours dangereux, la vitesse excessive à l'entrée du chez lieu, les panneaux routiers pas toujours clairs, le stationnement en période touristique, sans oublier les nuisances sonores dues à l'activité estivale, le tout est resté sans réponse de la mairie. A se demander si nos élus possèdent le logiciel adéquat.

Voilà le rapport d'activités non exhaustif que je sou mets au vote.

Pour le C.A., son Président.

A l'issue de ce rapport, et en l'absence de demande de vote à bulletins secrets, le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

### Point 3 : Rapport financier 2013/2014 : présentation, questions, quitus au trésorier

Le Trésorier, Jacques Allard présente le compte d'exploitation 2013/2014 ainsi que la situation bancaire et patrimoniale, dont la véracité a été vérifiée par notre auditeur Guy Jandard, et qui sont résumés dans les deux tableaux financiers ci-dessous.

<b>ASSOCIATION VIVRE A LABEAUME</b>			
<b>COMPTE D'EXPLOITATION ET TRÉSORERIE DU 31 juillet 2013 AU 31 JUILLET 2014</b>			
<b>DÉBIT</b>		<b>CRÉDIT</b>	
		Cotisations 40 couples + 33 pers. soit 113 pers.	1 794,00 €
Adhésions (Paysage de France)	30,00 €		
Confiture	549,00 €	Confiture	1 175,50 €
Repas AG	449,22 €	Repas AG	960,00 €
Don (Téléthon)	50,00 €	Intérêts livret A	100,24 €
Assurance (MACIF)	107,57 €		
Site maintenance (Zefix)	168,80 €		
Logiciel comptabilité	19,90 €		
Réception hors AG	100,90 €		
Fournitures bureau + enveloppes	163,63 €		
Courrier	126,75 €		
Bulletins/journal n° 35-36-37	558,30 €		
Nettoyage de la rivière	377,67 €		
Suisse	63,36 €		
Juridique	737,86 €		
Total Dépenses	3 502,96 €	Total Recettes	4 029,74 €
Résultat excédent	526,78 €		



Paul Chemetov, Jean-Claude Quiqueré et Claude Guary ont préparé des notes et en font part à l'assistance. Vous trouverez les participations écrites en pièces jointes.

Il est demandé aux adhérents de bien vouloir échanger.

Voici les questions posées :

– Concernant les problèmes de circulation au village

Concrètement que faut-il faire, peut-on envisager que le village soit piétonnier ? Peut-on demander une navette intercommunale pour pouvoir déposer les personnes sur les différents sites ceci dans le but d'éviter les voitures ?

Il paraît difficile d'interdire l'accès au village. Par contre VAL milite pour limiter le nombre de parking. Notre association compte environ 120 adhérents mais le maire n'est pas très réceptif à nos demandes. Nous continuons malgré tout à lui écrire en cas de besoin. Il est également rappelé que la commune n'aura plus tous les pouvoirs car ceux-ci passent à l'intercommunalité. Dans cette optique nous devons contacter d'autres associations ayant des intérêts communs pour essayer de se fédérer et ainsi avoir plus de poids, mais le temps nous a manqué. Nous allons nous y atteler cette année.

– Pour le carrefour au niveau de Mrs Ballandier et Manneveau peut-on envisager un rond-point pour éviter ces stationnements ? Lettre au service départemental va être faite.

Pour le carrefour le problème n'est pas simple, un rond-point paraît difficilement réalisable par manque de place. A voir.

– Peut-on demander à ce que la route à partir de la Bigournette soit à 50km/heure ?

Paul Chemetov rappelle que la départementale n'est pas du ressort de la mairie mais de la DDT (Direction Départementale des Territoires). La question peut lui être posée.

## 2 : Chemins

Le Président rappelle que la mairie a été contrainte, par jugement du Tribunal Administratif à verser la somme de 1 200€ à VAL. Il demande à Claude Guary de rappeler les faits :

Claude GUARY, à la demande de J.C.QUIQUERÉ, fait le point sur le contentieux "chemins" :

En février 2011, après trois années de vaine tentative de dialogue avec la municipalité à propos de la modification de deux chemins communaux par intervention directe des propriétaires, avant toute enquête publique, VAL a demandé au Tribunal Administratif de Lyon (TA) l'annulation de la délibération du C.M. d'octobre 2010 approuvant les résultats de l'enquête publique. Compte tenu de la longueur de la procédure, et comme la commune poursuivait ses démarches comme si rien ne se passait, VAL a également demandé au TA, en septembre 2012, l'annulation des délibérations d'avril 2012 autorisant le maire à procéder aux échanges fonciers et à la mise en circulation des nouveaux tronçons.

Par jugement du 17 avril 2014, le TA a écarté la première procédure au motif que la délibération d'octobre ne comportait pas d'éléments suffisamment attaquables et a renvoyé les deux parties. Mais par jugement à la même date, le TA a déclaré recevable le deuxième recours contre les délibérations d'avril 2012, et les a annulées, suivant ainsi notre demande, au motif que l'enquête publique ne comportait pas d'éléments financiers. Le TA a également condamné la commune à verser à VAL un dédommagement de 1.200 euros pour frais de justice, reconnaissant ainsi notre bon droit.

La principale conséquence de ce jugement est que l'annulation des délibérations d'octobre rend inexistantes (ou illégales) toutes les procédures intervenues après cette date : échanges fonciers (s'ils ont eu lieu, ce dont nous ne sommes pas certains...), arrêtés du maire d'ouverture à la circulation, finalisation des travaux etc. A l'heure actuelle la circulation sur ces deux tronçons se fait sur des terrains privés (situation intéressante pour les assurances en cas d'accident .. !), et les annexions des deux tronçons publics par les propriétaires (avec les clôtures qui vont avec ...) sont illégales.

Aucune des deux parties n'ayant fait appel, le jugement est maintenant définitif...

Nous ne cherchons pas à obtenir la remise en état initial, ce qui serait très long, coûteux et complexe, mais

nous voulons que la réglementation soit respectée et donc que la commune reprenne les procédures là où elle ont été annulées : nouvelle enquête publique sur dossier complet, conventions préalables commune/propriétaires, intervention notariales sur des bases claires...

Pour l'instant, nous ignorons toutes les intentions de la commune, mais nous allons demander copie de toutes les décisions et actes intervenus sur cette affaire depuis les délibérations annulées, et nous attendrons de voir ce que fait la commune (dans un délai raisonnable...) Nous avons par ailleurs intégré l'indemnité due par la commune à notre budget 2014/2015

Une question est posée : dans l'avenir peut-on espérer que la mairie fasse les choses en règle ? Nous le souhaitons vivement mais sommes assez sceptiques !!!

### 3 – Nettoyage rivière

Celui-ci aura lieu le samedi 13 septembre 2014. Une distribution de bulletins sera faite dans la semaine précédente. Olivier Soulas remercie les Argonautes pour le matériel et le personnel mis à disposition pour cette journée. Ce sont les seuls qui ont répondu favorablement à cette initiative.

### 4 – Qualité de l'eau

Un arrêté préfectoral en date du 16 juillet interdisait la baignade à partir de Joyeuse sur Labeaume. La mairie de Labeaume ne l'a affiché que le 22 juillet !!!

Nous rappelons que la station d'épuration que la mairie a retenue est le raccordement avec celle de Ruoms, alors qu'un projet de station à roseaux avec la commune de St Alban aurait coûté beaucoup moins chère aux labeaumoises. Ce raccordement se fera dans combien de temps !!!! La rivière risque donc d'être polluée encore longtemps.

### Orientations pour 2014/2015

- Contacter les associations faisant partie de notre intercommunalité
- Voir le problème du carrefour Ballandier-Manneveau
- Question à la DDT pour les 50 km/heure
- Navette intercommunale

### Point 6 : Election des Administrateurs

Le Président fait part de la démission de Michèle Vincent. Un poste est donc à pourvoir. Par ailleurs, Olivier Soulas, Claude Guary, Yvette Hermittant-Smith, Daniel Rochette, Isabelle Jacques, arrivent au terme de leurs trois ans de mandat.

Aucune candidature nouvelle n'étant enregistrée, les 5 administrateurs se représentent et, en l'absence de demande de vote à bulletins secrets, sont élus à main levée à l'unanimité.

Divers : Monsieur Tourre, adhérent, rappelle le festival « Regard sur courts et longs métrages » qui se déroulera au Foyer à Ruoms du 2 au 5 octobre 2014. Un Pass de 25€ est disponible pour l'ensemble des projections et débats.

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant épuisé, Olivier Soulas lève la séance à 20 heures et convie l'ensemble des participants à partager le verre de l'amitié.

Le buffet qui a suivi a rassemblé près de 60 personnes.

**Quand les plus anciens d'entre nous sont arrivés au début des années cinquante**, Labeaume était sans route d'accès, sauf un chemin pierreux, sans eau courante et tout y était libre d'accès, le camping comme les maisons pour la plupart à l'abandon.

En 1957, quand j'ai acheté la maison du village pour mes parents, avec portes, fenêtres, toit, électricité, mais sans eau, je l'ai payée 600 francs (1.100 € en valeur actuelle). La réparation du seul toit a coûté 1.400 francs par le maçon du village (2.500 € en valeur actuelle).

En 1967, j'ai acheté la maison de l'Issart sur le plateau. Ruine complète, mais 1 hectare de rocaille, bioules et clapas. Je l'ai payée 6.000 nouveaux francs (7.300 € valeur actuelle). Aujourd'hui, les terrains valent 90 € ou plus au m<sup>2</sup>. Il en est de même de l'inflation touristique.

C'est un débat sans fin. Les riches et les pauvres. Les élites et la démocratie. Et il est facile d'opposer les propriétaires résidents à la foule des touristes, sauf que ceux-ci sont la marchandise dont vivent les propriétaires exploitants, ceux des campings, des canoës des supermarchés, des vendeurs de fringues, des restaurants, du fast-food, etc.

Un exemple, la Grotte Chauvet. Je suis un des rares à avoir eu le privilège de descendre dans la grotte elle-même. Trois quarts d'heure de marche en grim pant. L'équipement, combinaison, casque, lampe électrique. La descente par un étroit goulot. L'immensité obscure et humide de la grotte et la surprise de voir ces peintures si fraîches que j'ai cru à une supercherie, comme si elles avaient été faites de la veille et si parfaitement dessinées qu'aucun peintre animalier ne ferait mieux aujourd'hui qu'il y a trente six mille ans. La réplique d'aujourd'hui, alimentée par un parking d'autocars et accueillant des foules, quelle que soit sa perfection ne donnera jamais à ses visiteurs, l'émotion définitive et sans aucune comparaison que j'ai ressentie. Il y a là une profonde injustice. Il faut pourtant distribuer l'information, la connaissance à tous également. C'était le projet des lumières. Cela reste d'actualité.

Mais la lecture, par exemple, permet le rapport singulier d'un texte ancien, les Misérables par exemple, avec chaque lecteur, aujourd'hui ce n'est pas le cas d'un tableau, qui passe d'un chevalet au mur d'un musée, ce ne peut être le cas d'une île déserte, si elle devient un Club Med. Le cinéma, art de masse populaire, échappe seul à cette critique. Et la vue du film de Werner Herzog sur la Grotte Chauvet en témoigne.

Mais la terre n'est pas extensible à l'infini. Les conflits d'aujourd'hui nous le rappellent. Le grand Lévy Strauss le résumait en une phrase « je suis né dans un monde d'un milliard d'hommes, je vais mourir sur un globe six fois plus peuplé ». Et aujourd'hui, on parle de sept milliards d'humains. Dans cette situation, cette plaisanterie de l'ex Union soviétique « le seul problème du socialisme c'est qu'il ne peut donner du Château Margaux à tous », devient la réalité d'aujourd'hui.

La question est donc celle posée par l'écologie politique. Pour survivre pacifiquement ensemble, il nous faut adopter un mode de vie frugal et sobre, pour que d'autres puissent enfin accéder à ce minimum vital. Mais la quantité de ces autres ne peut être indéfiniment croissante. Si le Château Margaux ne peut être goûté par tous, il faut que le pain et le vin quotidien soient sains et agréables à boire et à manger. C'est le problème du tourisme, quand il se massifie, il n'est qu'un produit financier parmi d'autres, exploitant les rêves des hommes, le meilleur sans doute de leurs espoirs, pour en faire une marchandise.

Il y a sans doute une contradiction absolue entre ceux qui ont connu l'île déserte et ceux qui sont arrivés avec le Club Med. La disparition des premiers va arranger l'affaire. Mais il reste que les pratiquants du Club Med méritent aussi le respect et ne soient pas que des vaches à lait pour ceux qui les traitent.

Deux questions simples, le débit de la rivière (à supposer qu'elle soit propre) ne peut à la fois supporter les prélèvements pour l'eau potable, l'irrigation et l'arrosage et la quantité actuelle de baigneurs, il faudra choisir. Autre question, en bord de mer, on juge de la capacité maximale d'une plage au linéaire : un baigneur par mètre, par exemple. Comptons le nombre de mètres accessibles de Peyroche à l'Arleblanc, là encore, nous sommes très largement au-dessus.

**Paul Chemetov**

**A propos du tourisme**, mono économie de la basse Ardèche peu créatrice d'emplois (5% de la population active) \*\*quelques rappels et réflexions de base. Dans les années 60 et 70 la fréquentation était limitée, pépère, surtout à Vallon pont d'arc, principalement du camping et comme activité du canoë-kayak. A partir de 1980 le tourisme augmente de façon continue jusqu'à une massification en 1990, depuis ça augmente, ça augmente ! Que faire ! Est-ce possible d'intervenir pour limiter et donner une autre direction à ce tourisme. Changer oui mais comment ! Les fondamentaux Soleil, Baignade, Canoë, sont incontournables, la résidence

secondaire, autre forme d'implantation touristique a aussi augmentée selon les endroits. Incontrôlée, exemple Salavas, limitée, exemple Labeaume. Ceci aux bons vouloirs des maires. Une donnée constatée : le développement du tourisme ne s'est pas fait en fonction du territoire mais on a modifié le territoire en fonction de l'expansion du tourisme. Les conséquences visibles : la sur fréquentation des rivières, les embouteillages routiers et sa solution dérisoire, les navettes parking village. A quand le petit train et le téléphérique ! Autres constatations, le mitage des paysages avec sa misère architecturale\* les fast-food jusqu'à plus faim et cerise sur le tout, les supermarchés. Au revoir le petit commerce et la production locale ; sauf exception. Que faire aujourd'hui ? L'évènement de la restitution de la grotte Chauvet peut-elle modifier la fréquentation saisonnière ? Oui à la marge. Mais elle ne changera pas le commerce touristique de masse actuelle sauf l'émergence d'une prise de conscience collective pour limiter et structurer de façon autoritaire cette fuite en avant de la marchandisation des vacances.

JC Quiqueré-Seine

\*maison jaune

\*\*Source Ardèche les clés de l'économie

## Pour un tourisme de durée et de qualité ??

On peut bien sûr regretter l'évolution de la fréquentation touristique et des pressions diverses induites depuis les années 60, et tenter de refaire l'histoire (ce que l'on n'a pas su empêcher jusqu'ici), mais le tourisme est aujourd'hui un élément incontournable de l'économie ardéchoise et génère actuellement entre 4000 et 5000 emplois annualisés (déclarés...) sans compter une part importante de l'artisanat du bâtiment et de nombreux autres emplois de prestataires de services.

Par contre, la forme le contenu et la temporalité de cette activité sont discutables...

*« Le département de l'Ardèche est caractérisé par son tourisme de plein air. L'activité des campings est le secteur le plus touristique du département. Si l'Ardèche est le département qui contribue le moins à la richesse touristique dégagée dans la région (3,4% de la richesse régionale), ses campings contribuent en revanche pour moitié à la valeur ajoutée provenant des campings rhônalpins »*

(extrait du rapport INSEE Rhône-Alpes 2012)

Il s'agit donc bien, encore aujourd'hui, d'une offre touristique de masse essentiellement sous forme de camping, qui rapporte relativement peu et dont l'essentiel de l'activité se passe sur une période très courte, basée principalement sur « l'exploitation du soleil et de l'eau pure » ; la transformation récente de tentes ou caravanes en « mobil homes » a amélioré le système sur le plan financier pour quelques opérateurs suffisamment capitalisés... Ni le paysage et l'environnement, ni la qualité de vie du plus grand nombre, ni l'économie locale en général n'en profitent réellement.

Grosso modo, la haute saison juillet/août représente 75% du total des recettes touristiques, et les avant ou arrière saisons moins de 25%. L'offre est inexistante durant plus de 6 mois par an. Cette activité de masse conduit à une sur fréquentation à la limite du supportable durant les mois d'été pour les équipements saturés, pour l'environnement et les habitants des sites concernés, menaçant à court terme les équilibres écologiques, notamment tous ceux qui concernent l'eau. Elle génère, par ailleurs, une animation culturelle d'été omniprésente d'une grande pauvreté, indigne des qualités spécifiques à l'Ardèche...

Ce modèle provoque de plus une demande importante de capitaux (dont l'Ardèche ne dispose pas) pour financer des installations de grande taille ou des infrastructures surchargées en été, vides le reste du temps, et toujours en retard sur les besoins estivaux... alors même qu'une clientèle solvable est en demande de « cocooning » et de structures de petite taille.

Enfin ce type d'activité génère des emplois principalement saisonniers (près de la moitié), mal protégés, mal payés et peu formés, qui produisent peu de richesse en dehors de la très haute saison, et émigrent vers des sites plus pourvoyeurs d'emploi hors saison d'été (les deux Savoie par exemple)...

Le maintien de cette situation n'est pas une fatalité. Il sera très difficile de revenir en arrière, mais on peut cependant espérer agir pour stabiliser la fréquentation d'été et modifier progressivement le modèle en élevant la valeur ajoutée grâce à des services de meilleure qualité sur une période plus longue, en vue de mobiliser une clientèle touristique plus exigeante, disposant de plus de moyens (retraités, étrangers, groupes constitués..) et recherchant « autre chose » qui existe encore en Ardèche (paysage globalement préservé, produits de qualité, architecture rurale, patrimoine historique ou préhistorique, grottes...) notamment hors de la haute saison.

La création du centre d'interprétation de la grotte Chauvet, comme la cité de la préhistoire à Orgnac, le musée d'Alba la Romaine et les nombreux microprojets du secteur de l'animation récemment aidés par le

Département ou le PNR des Monts d'Ardèche doivent être considérés, non comme un alibi pour un tourisme de masse globalement de piètre qualité, mais comme la volonté d'une amélioration qualitative en vue de changer le modèle économique.

Cette évolution vers un tourisme plus rentable et plus durable passe par le dialogue en vue de l'adhésion des élus qui peinent à gérer le modèle actuel et voient venir l'impasse fréquentation/saturation..., ainsi que par la mobilisation de nouveaux intervenants, ainsi que d'une partie des gestionnaires actuels du tourisme (ceux qui veulent et qui peuvent évoluer).

Dans l'immédiat, ce changement doit s'appuyer sur de nouveaux équipements plus adaptés (hébergements utilisables la plus grande partie de l'année, architecturalement intégrés), des services d'accompagnement (culture et randonnées, mise en valeur de produits locaux), une gestion rigoureuse de l'espace et de l'environnement, avec une priorité au maintien de l'agriculture (l'Etat au plan local en semble convaincu) de façon à éviter la poursuite de la dégradation de nos paysages. Dans le détail, cela veut dire ponctuellement un plafonnement volontaire des fréquentations dans les sites saturés (Labeaume est un excellent exemple), une protection renforcée des espaces naturels de qualité (Gorges de l'Ardèche ou de Labeaume, zones Natura 2000, etc).

Les associations de l'environnement et du cadre de vie, comme la nôtre, doivent, pour la rendre possible, accompagner cette évolution et ne pas se contenter de regretter le bon vieux temps... qui de toute façon ne reviendra pas. Elles doivent, par contre être totalement mobilisées par la régulation pour une amélioration qualitative de la fréquentation, la protection renforcée des milieux naturels et des paysages, la gestion économe des sols, la maîtrise de l'urbanisation, de la circulation et du stationnement, et une véritable politique de l'eau, qui sont des conditions sine qua non de cette évolution qualitative du tourisme...

**Claude Guary**